

Description de la Dotation du jeu-concours « Parc Astérix » organisé sur l'antenne de VIBRATION, du 10 octobre 2020 au 16 octobre 2020 :

- **Du lundi 12 octobre 2020 au vendredi 16 octobre 2020, les Participants pourront remporter la Dotation suivante :**

Un lot de 4 (quatre) entrées adultes au Parc Astérix, lesquelles seront exclusivement distribuées par VIBRATION aux gagnants du Jeu [5 lots disponibles] :

Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne et 1 (une) journée du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} Juillet 2021 (hors journées et soirées des 28,29,30 & 31 Octobre 2020 et hors 13, 14, 15, 22 et 23 Mai 2021 et hors événements spéciaux) et jours de fermeture du Parc Astérix (calendrier d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr).

Toute entrée non utilisée au terme de sa validité (1^{er} juillet 2021) sera définitivement perdue et ne pourra être reportée.

Ces dotations permettent l'accès au Site uniquement aux heures normales d'ouverture du Site telles que figurant dans le calendrier d'ouverture. Elles ne permettent pas l'accès aux privatisations et événements spéciaux lesquels sont exclus et font l'objet d'une tarification et d'une billetterie spéciale.

Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.

Dans l'hypothèse où le gagnant serait un enfant (toutes les personnes âgées de 3 à 11 ans inclus), il pourra bénéficier de l'entrée au Parc Astérix mais ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement de la différence de prix existant entre le tarif en vigueur pour un adulte (toute personne à partir de 12 ans inclus) et le tarif en vigueur pour un enfant.

Ces dotations au Parc Astérix ne pourront pas faire l'objet d'une commercialisation par les gagnants du Jeu.

GREVIN ET COMPAGNIE, Société Anonyme au capital de 52 913 012, 57 euros, ayant son siège social situé BP 8, 60 128 PLAILLY, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 334 240 033 (ci-après « GREVIN & CIE ») supportera seule les conséquences de tous dommages pouvant survenir dans l'enceinte et/ou les emprises du Parc Astérix.

GREVIN & CIE est seule habilitée à déterminer les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc Astérix, en fonctions de ses besoins et/ou contraintes et décide seule :

- du calendrier d'ouverture et des horaires d'ouverture du Parc Astérix;
- des services et attractions qu'elle propose au public au sein du Parc Astérix et de leurs conditions d'utilisation ;
- des tarifs et des modalités de vente des services qu'elle propose au public au sein du Parc Astérix;
- du programme de maintenance, de réparation, de réhabilitation, de rénovation de tout ou partie des équipements du Parc Astérix;
- de la mise en œuvre des normes et règles concernant notamment la sécurité et la santé des personnes et des biens sur le Parc Astérix.

GREVIN & CIE peut, à sa seule discrétion, décider de fermer l'accès au public, de tout ou partie du Parc Astérix, aussi longtemps que nécessaire, notamment pour la réalisation de travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des visiteurs, ou liés à la maintenance, réparation, rénovation, de tout ou partie des équipements du Parc ou encore en cas des mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure contraignant GREVIN & CIE à la fermeture totale ou partielle du Parc Astérix.

La responsabilité de GREVIN & CIE ne saurait en aucun cas être engagée tant à l'égard du PARTENAIRE que des visiteurs se présentant à l'entrée du Parc Astérix muni d'un billet d'entrée, du fait des décisions prises par GREVIN & CIE concernant les conditions d'exploitation et de maintenance du Parc Astérix.

Pour une valeur totale du lot de deux cent quatre euros (204€), TTC.